

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2023

Membres en exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 2
Votants : 15

Date de la convocation : 20/09/2023
L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 26 septembre 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

Représentés : Emilie LEFEBVRE par Géraldine ARNOULD, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 26 septembre 2023
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 05 octobre 2023

Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR

Mme la Maire fait part à l'assemblée de la réception en mairie d'un courrier de Mme la Comptable du Centre de Gestion Comptable de St Céré lui demandant l'effacement de dettes de contribuables pour le service assainissement de la commune.

Elle précise que la trésorerie se charge de la mise en recouvrement des titres pour la collectivité et que certaines créances demeurent irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants, au motif d'un reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite :
 - Titre n° 783 année 2020 pour 0,60 €
 - Titre n° 646 année 2021 pour 0,80 €soit total service assainissement = 1,40 €
- d'autoriser l'inscription des crédits en dépenses au budget de l'exercice en cours du service assainissement,
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à ces décisions.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.